

**DÉCISION PPERF N°10 024/2017  
FIXANT LE TARIF DE CESSIONS ET DE DISTRIBUTION  
DE GREFFON CORNÉEN  
À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JUIN 2017**

Vu l'article L6143.7 modifié par la loi 2016-41 du 26 janvier 2016, le tarif de cession et de distribution de greffon cornéen de la Banque Multi-Tissus du CHU de Nantes est fixé, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017, à 1400 euros TTC.

Fait à Nantes, le **22 MAI 2017**

Ronan GUIHENEUF  
Directeur des Affaires Financières  
Direction du Pôle Pilotage de l'Efficienc  
et des Ressources Financières

